



ROUTE

PISTE

VTT

BMX

CYCLO-CROSS

CYCLISME EN SALLE

POLO-VELO

LOISIR

FREESTYLE

VELO COUCHE

Tutoriel PSQS Portail de Suivi Quotidien du Sportif

Le PSQS est aujourd'hui l'outil de référence du sport français. Il recense tous les sportifs listés en France (espoirs et collectifs nationaux compris) ainsi que les sportifs non listés inscrits dans une structure du Plan de Performance Fédéral (PPF) de la FFC.

La mise en liste des SHN se fait avec le PSQS.

Cette base de données est le lien entre la Fédération, l'Agence Nationale du Sport (ANS), votre Maison Régionale de la Performance (MRP), les établissements pour les sportifs en pôle...

Il est donc important et primordial que vos informations soient à jour sur le PSQS.

Pour vous connecter :

- Cliquez sur <https://www.portail-sportif.fr/>

- Votre identifiant : {login} prenom.nom (**ne pas oublier le '.' entre le prénom et le nom**).

- Votre mot de passe : si vous n'avez pas initialisé ce mot de passe, cliquez sur "mot de passe oublié" et entrez votre identifiant ou votre mail pour recevoir le lien qui vous permettra de définir votre mot de passe (lien qui vous sera envoyé par mail).

Une fois connecté sur le PSQS, cliquez sur le bouton « MA FICHE » en haut de l'écran.

Je vous invite à vérifier et compléter vos informations (adresse, n° de sécurité sociale, photo, lieu de naissance...) et mettre une photo de vous récente, format portrait, si possible avec le haut de l'équipe de France (ceci pouvant servir de photo d'accréditation pour les championnats internationaux).

Complétez les parties concernant **la formation et/ou l'emploi** en ajoutant ce que vous faites en 2024 (A minima, indiquez « Sans formation » ou « Sans emploi »).

Il est important de vérifier que votre club et votre région de licence soient les bons ainsi que votre structure d'entraînement si vous êtes en pôle.

Vous avez à votre disposition la partie « documents » pour déposer des documents (CV, book, attestation carte vitale et mutuelle...).

En effet, en cas d'accident, la FFC peut récupérer très vite les informations nécessaires pour faire la déclaration.

Le CV et le book peuvent nous permettre d'être très réactif en cas de demande de l'ANS, du ministère chargé des sports, du pacte de performance ou d'entreprises. Je vous invite donc à mettre ces documents sur le PSQS et à les tenir à jour.

Vous pouvez éditer votre attestation SHN sur le PSQS (en cliquant sur « attestation » en haut à droite).

Si des informations sont à modifier et que vous n'y parvenez pas, n'hésitez pas à me contacter. En effet, vous n'avez la main pour modifier que certaines informations. Aussi, en cas de mutation, il est important de le signaler afin de mettre à jour le PSQS ; sans quoi, vous pourriez ne pas avoir accès à certains droits.

Comptant sur votre participation active.

Mathilde DUPRE

Responsable du suivi socio-professionnel des SHN
m.dupre@ffc.fr; 06 68 12 22 85